

3. Médecins civils actifs ayant quitté le Canada

Année	Total (à l'exclusion des internes et des résidents)
1975	242
1976	363
1977	549
1978	663
1979	605

Source des données: Bandes informatiques achetées de la firme
Sales Management Systems,
Don Mills (Ontario).

4. Nombre connu des médecins qui ne sont pas conventionnés: environ 2,200.

LES RECHERCHES SUR LES FAÇONS D'UTILISER PLUS EFFICACEMENT LES DIFFÉRENTS MODÈS DE CHAUFFAGE DES RÉSIDENCES

Question n° 307—**M. Herbert:**

Le gouvernement effectue-t-il des recherches sur les façons d'utiliser plus efficacement a) le pétrole, b) le gaz, c) l'électricité, pour le chauffage des résidences et, le cas échéant, des conclusions ont-elles été publiées et ces renseignements permettraient-ils aux usagers de comparer les coûts relatifs actuels de ces modes de chauffage?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

- a) Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation, des fabricants de chaudières et de brûleurs à mazout et l'industrie du pétrole, a élaboré un programme d'envergure visant l'amélioration de l'efficacité du matériel de chauffage au mazout. Une fois mis en œuvre, ce programme devrait permettre une diminution moyenne de consommation d'énergie de l'ordre de 20 p. 100 dans les résidences, en raison d'une meilleure combustion et de l'utilisation de chaudières dont les dimensions correspondent mieux aux besoins calorifiques des résidences. Avant de promouvoir la mise en œuvre à grande échelle du programme, il s'est avéré essentiel de vérifier et d'établir la sûreté du matériel de modernisation prévu. A cette fin, l'Association canadienne de normalisation a conçu et normalisé une méthode d'essai à laquelle sept fabricants se préparent actuellement à soumettre des appareils. Le ministère assumera le coût des essais. Pour assurer l'efficacité d'un tel programme de modernisation, il faut non seulement encourager la conception et la certification d'appareils répondant aux exigences, mais aussi perfectionner les connaissances des monteurs-ajusteurs de brûleurs à mazout. C'est dans ce but que des agents du ministère ont tenu, à l'intention des instructeurs provinciaux des préposés à l'entretien des chaudières, des séances d'information visant à leur enseigner les techniques de montage prescrites pour l'installation de ce matériel.

Une campagne publicitaire fera, dès cette année, la promotion du programme auprès du public, qui sera

Questions au Feuilleton

informé de tous les avantages inhérents à l'installation de ce matériel de modernisation.

- b) Aucun système de modernisation analogue n'a encore été conçu pour le matériel de chauffage au gaz. Cependant, un programme de coopération avec l'Association canadienne du gaz, les services publics intéressés et les autorités provinciales compétentes a récemment été mis sur pied, et l'on procédera, dans un avenir rapproché, à la création d'un programme de recherche visant la conception de l'équipement requis.
- c) En ce qui concerne le chauffage à l'électricité, l'administration fédérale fournit, depuis plusieurs années, une aide financière considérable à l'Association canadienne de l'électricité, qui cherche à mettre au point des systèmes à thermopompe à la mesure des conditions climatiques canadiennes. Ces systèmes seront fort probablement plus efficaces que les installations électriques à résistances chauffantes. Par ailleurs, on étudie actuellement la rentabilité des systèmes hybrides à thermopompe/brûleur à mazout, qui devraient permettre d'améliorer le rendement de ces types de systèmes pendant tout l'hiver.

Étant donné que ces travaux de recherche en sont encore aux premiers stades, aucun projet de programme de promotion n'est actuellement en préparation.

Nous sommes d'avis qu'en général, les propriétaires ne peuvent se faire une idée précise de l'efficacité relative de leurs fournaies ou brûleurs à mazout ou au gaz à partir des renseignements qui leur sont actuellement accessibles. L'Association canadienne du gaz ne met pas à la disposition des particuliers les résultats des mesures de rendement en régime permanent des systèmes de chauffage au gaz. En outre, l'efficacité saisonnière d'un type de chaudière peut varier considérablement, situation qui dépend en grande partie du rapport entre les dimensions de la chaudière et les besoins calorifiques de la résidence. Aucune méthode simplifiée de mesure de l'efficacité saisonnière ne permet encore aux usagers de faire des prédictions raisonnablement précises sur le rendement des chaudières en conditions réelles d'utilisation.

L'administration fédérale a mis en œuvre d'autres initiatives pour alléger la note de chauffage des propriétaires, et cela peu importe le type de combustible qu'ils utilisent. Par exemple, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) qui permet l'octroi de subventions d'au plus \$500 pour le paiement de matériaux isolants, a été conçu pour encourager l'utilisation de ces matériaux, qui peuvent permettre une diminution de 37 p. 100 de la consommation d'énergie. Les propriétaires de plusieurs types de logements peuvent même s'attendre à ce que cette diminution atteigne plus de 50 p. 100. Ce programme s'avère donc une source d'économies considérables, aussi bien financières qu'énergétiques, et cela peu importe le mode de chauffage utilisé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—LE NOMBRE D'AVOCATS

Question n° 605—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du département d'État chargé du Développement économique?